



Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 26 mai 2011

Présents: G. MOUILLESEAUX, B. DUFRERNEZ, F. RABIER, E. RUYER, D. BALON, I. GIGOS, MP. JAILLET, C. MENIGOZ, J. MOSIMANN, L. SIBRE, S. DEFAUT, M. LALLEMAND et T. BESANCON,

Excusés: C. BOIRIN (proc. à MP JAILLET), T. RUCHTI (proc. à T. BESANCON),

Madame Emmanuelle RUYER a été nommée secrétaire.

Mairie : Muriel MEHL

Début : 20 h 10

Fin : 23 h 45

Taxe sur la consommation finale d'électricité

La loi n° 2010-1488 du 07 décembre 2010 portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité crée une taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE). Le SIAGEP est autorité organisatrice de la distribution d'énergie électrique (autorité concédante) pour toutes les communes du département. En conséquence il perçoit automatiquement le produit de la taxe pour toutes les communes de moins de 2 000 habitants. Ces communes doivent se prononcer sur le coefficient de la taxe entre 0 et 8 qu'elles souhaitent voir instaurer par le SIAGEP. Le Conseil propose un coefficient de **2**.

Participation aux charges scolaires

Le Conseil Municipal fixe la participation des élèves provenant d'une autre commune aux dépenses de fonctionnement des écoles pour l'année 2010-2011 à **265 €** pour un élève de classe maternelle et **225 €** pour un élève de classe élémentaire

Contrat d'assurance-groupe

Le contrat d'assurance-groupe destiné à couvrir les risques financiers induits par l'absentéisme des agents arrive à expiration le 31 décembre 2011. Le Conseil Municipal décide de confier au centre de gestion la négociation d'un nouveau contrat.

Implantation d'un nouvel emploi d'enseignant

Le Conseil municipal accepte la proposition de l'Inspection Académique d'implantation d'un nouvel emploi d'enseignant à l'école maternelle pour la rentrée 2011/2012

Nouvelle salle de classe pour la rentrée 2011/2012

La location d'un bâtiment modulaire auprès de la société PREF'AUB a été retenue pour la prochaine rentrée en vue de l'ouverture de la nouvelle salle de classe à l'école maternelle. Le coût est de 9 219 € HT pour la livraison et restitution et le loyer mensuel s'élève à 791.28 € HT

Extension de l'école de Bessoncourt

Le Conseil Municipal décide de lancer un marché à procédure adaptée pour la création d'une nouvelle salle de classe et pour l'aménagement d'une salle existante pour la rentrée 2012/2013 pour un montant estimatif de 180 000 € HT.

Prochaine réunion du Conseil municipal : vendredi 24 juin à 20 h.